



Démission pour mutation du conjoint à l'étranger

Par **micamael**, le **02/06/2008** à **22:11**

Bonjour,
Je suis salariée en CDI depuis février 2005. Je bénéficie d'un congé parental qui se termine le 26 octobre prochain.
Mon époux (militaire) vient de recevoir un ordre de mutation pour Madagascar pour 2 ans.
Je dois donc démissionner.
Comment faire ?
Quels sont mes obligations et mes droits sachant que ma convention collective est celle-ci : Bureau d'études techniques, cabinets d'ingénieurs conseils, sociétés de conseil.
Merci pour la célérité des conseils que vous voudrez bien me prodiguer.
Cordialement,
Micama